



Saint-Saphorin, le 15 novembre 2011



RECENSEMENT DES CHIENS

La Municipalité de Saint-Saphorin, à teneur des dispositions du règlement concernant la perception de l'impôt sur les chiens, invite tous les propriétaires et gardiens de chiens domiciliés sur le territoire communal à annoncer au secrétariat municipal les chiens :

- ⇒ achetés ou reçus en 2011
- ⇒ nés en 2011 et restés en leur possession
- ⇒ décédés, vendus ou donnés en 2011
- ⇒ qui n'ont pas encore été annoncés

d'ici au 31 janvier 2012.

Tout possesseur de chien ou gardien dont le chien n'aura pas été déclaré dans le délai ci-dessus sera inscrit d'office et passible de pénalité dans la compétence préfectorale.

Il est rappelé l'obligation d'identifier les chiens par **puce électronique** au sujet de laquelle les propriétaires de chiens voudront bien présenter l'attestation du vétérinaire indiquant l'implantation, ou remettre une copie au secrétariat municipal.

La Municipalité